

[Accueil](#) > [Textes non codifiés](#) > [Arrêté Ministériel](#)

Arrêté ministériel n. 2020-244 du 17/03/2020 fixant le plafond des ressources du foyer pour l'octroi de l'allocation de crèche, l'allocation de vacances et l'allocation exceptionnelle de rentrée scolaire aux fonctionnaires et agents de l'État et de la Commune à compter du 1er janvier 2020

(Journal de Monaco du 20 mars 2020) .

(Abrogé par l'arrêté ministériel n° 2021-713 du 8 novembre 2021) .